



**Projet de sécurisation de la
RD 975 entre Orange et
Camaret-sur-Aigues**

BILAN DE LA CONCERTATION

**Concertation préalable
7 novembre au 8 décembre 2023**



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1 PARTIE 1 : RAPPEL DU PROJET	4
2 PARTIE 2 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION	9
3 PARTIE 3 : LA SYNTHESE DES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PRESENTEES	13
4 PARTIE 4 : LES CONCLUSIONS DE LA CONCERTATION ET LA POURSUITE DU PROJET	16

PREAMBULE

La RD975 s'inscrit au sein de l'un des 5 itinéraires d'intérêt régional qui ont vocation à rayonner depuis Avignon pour assurer la desserte du Département de Vaucluse. Elle assure notamment la liaison routière entre la vallée du Rhône et le bassin Vaisonnais.

La RD975, qui prend son origine au centre-ville d'Orange, évolue dans un milieu agricole marqué dès sa sortie d'agglomération, avant de croiser la voie de desserte de la Base Aérienne 115 (chemin Bachaga Boualem). Son itinéraire se poursuit ensuite en plaine agricole jusqu'au droit de la piste aéronautique militaire. Elle s'insère par la suite dans un contexte semi-urbain à la traversée du groupement d'habitations en entrée de Camaret-sur-Aigues, désigné localement « quartier de Chantfort », avant de déboucher sur le giratoire la reliant à la RD43.

Le projet de sécurisation concerne une portion d'environ 3 km de la RD975 comprise entre le raccordement de la future déviation d'Orange et le giratoire avec la RD43 faisant fonction de déviation de Camaret-sur-Aigues. La chaussée y est étroite et traverse des lieux de vie (quartier de Chantfort), rendant l'itinéraire particulièrement accidentogène et générant des nuisances (sonores, pollution), d'autant plus qu'une augmentation de trafic de 20% est attendue à la mise en service de la partie sud de la déviation d'Orange. Compte tenu de ces constats, le Département de Vaucluse finance et porte le projet de sécurisation de cette section de la RD975.

Ce dernier comprend deux types d'intervention selon les secteurs :

- Ouest (entre le raccordement du projet de déviation d'Orange jusqu'au droit de la piste aérienne) : élargissement de la voie ;
- Est (de la piste aérienne jusqu'à la déviation de Camaret-sur-Aigues) : déviation locale du quartier de Chantfort par le Nord ou par le Sud ou bien réaménagement de l'axe actuel.

Conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme, le projet de sécurisation de la RD975 entre Orange et Camaret-sur-Aigues est soumis à une concertation publique.

Par les délibérations du 7 octobre et 18 novembre 2022, le Conseil départemental du Vaucluse a approuvé les objectifs et modalités de cette concertation qui s'est déroulée lieu du 7 novembre au 8 décembre 2023. Afin de permettre l'expression du droit d'initiative prévu par la réglementation, une déclaration d'intention préalable à la participation du public a été prononcée le 7 octobre 2022 selon les conditions définies au code de l'environnement.

Le présent bilan a pour objet de résumer l'ensemble de cette étape de concertation. Il comporte une synthèse des observations et propositions présentées et les enseignements qui résultent de la concertation. C'est sur la base de ce bilan que les études détaillées et les procédures seront ensuite engagées afin de définir les caractéristiques détaillées du scénario retenu et d'obtenir les autorisations nécessaires à sa réalisation.

Le bilan de la concertation est approuvé en Conseil départemental avant d'être communiqué aux collectivités partenaires et mis à disposition du public selon les modalités prédéfinies.

1 PARTIE 1 : Rappel du projet

Les constats à l'origine du projet

Le projet de sécurisation de la RD975 entre Orange et Camaret-sur-Aigues est né de l'ensemble des constats suivants :

Un axe d'intérêt régional qui supporte un trafic important, qui ne se limite pas aux échanges locaux

Une chaussée trop étroite impliquant des croisements peu confortables entre véhicules

Un axe peu adapté aux besoins de mobilité, déplacements piétons et cycles en secteur habité notamment



Un itinéraire actuellement accidentogène

12 accidents recensés entre 2020 et 2022 sur la RD975 entre Orange et la RD43



Le quartier de Chantfort est traversé par 13 000 véhicules par jour

Un cadre de vie impacté (sécurité, bruit, pollution...) au niveau des lieux de vie traversés par la route départementale

Une augmentation du trafic estimée à +20% à partir de la mise en service de la déviation d'Orange

Par conséquent, le projet consiste à réaménager la voie pour pallier les problématiques de sécurité actuelles et futures tout en intégrant des aménagements dédiés aux modes de déplacements doux.

Les ambitions du projet sont multiples :

- **Sécuriser** les déplacements des usagers de la route et des riverains
- **Accompagner** les circulations attendues sur cet axe au débouché de la future déviation d'Orange
- **Pacifier** dans la mesure du possible les lieux de vie localisés le long de la RD975 actuelle
- **Permettre** un usage de la voie compatible avec plusieurs catégories d'usagers (poids-lourds, transports en commun, véhicules légers, véhicules agricoles, piétons et cycles en secteur habité)
- **Intégrer** l'aménagement dans son environnement

Comment réaménager ?

Les scénarios d'aménagement envisagés

→ **Présentation générale**

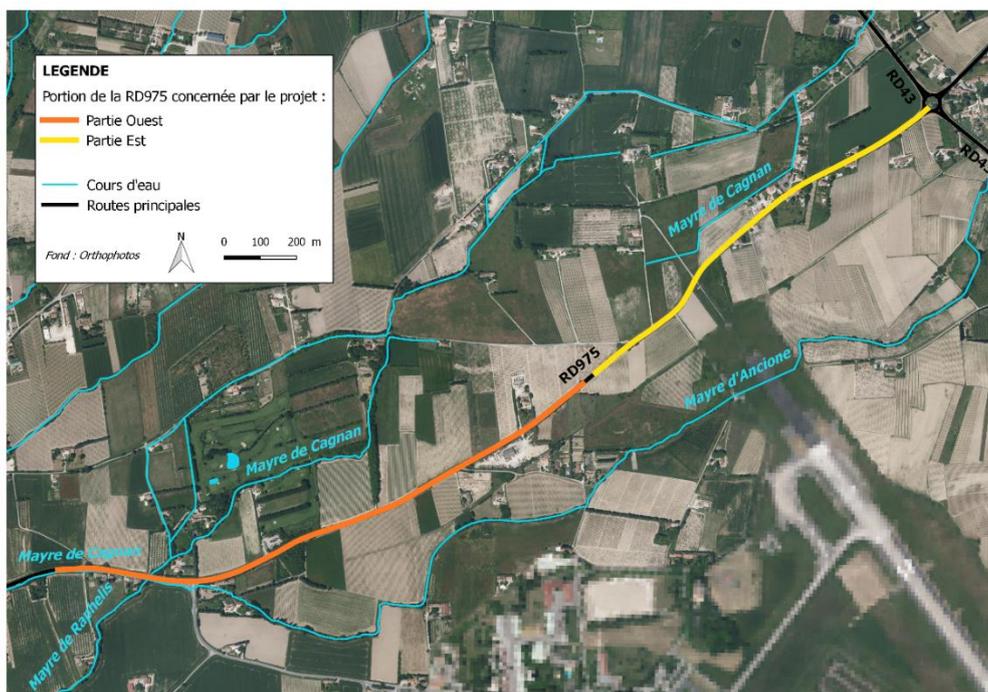
Les études préliminaires se sont attachées à examiner l'opportunité de réalisation du projet et sa faisabilité, guidées à la fois par les contraintes techniques et par la volonté de limiter les impacts sur l'environnement.

Plusieurs particularités propres au secteur sont identifiées : présence de la base aérienne d'Orange-Caritat, Golf d'Orange, topographie, cours d'eau, raccordements aux axes routiers, etc. Par ailleurs, le projet s'inscrit dans un secteur à dominante agricole, identifié comme enjeu majeur.

La portion de RD975 concernée par le projet se caractérise par deux contextes différents :

- **La partie Ouest** (entre le raccordement du projet de déviation d'Orange jusqu'au droit de la piste aérienne) à dominante agricole.
- **La partie Est** (de la piste aérienne jusqu'à la déviation de Camaret-sur-Aigues) de nature semi-urbaine.

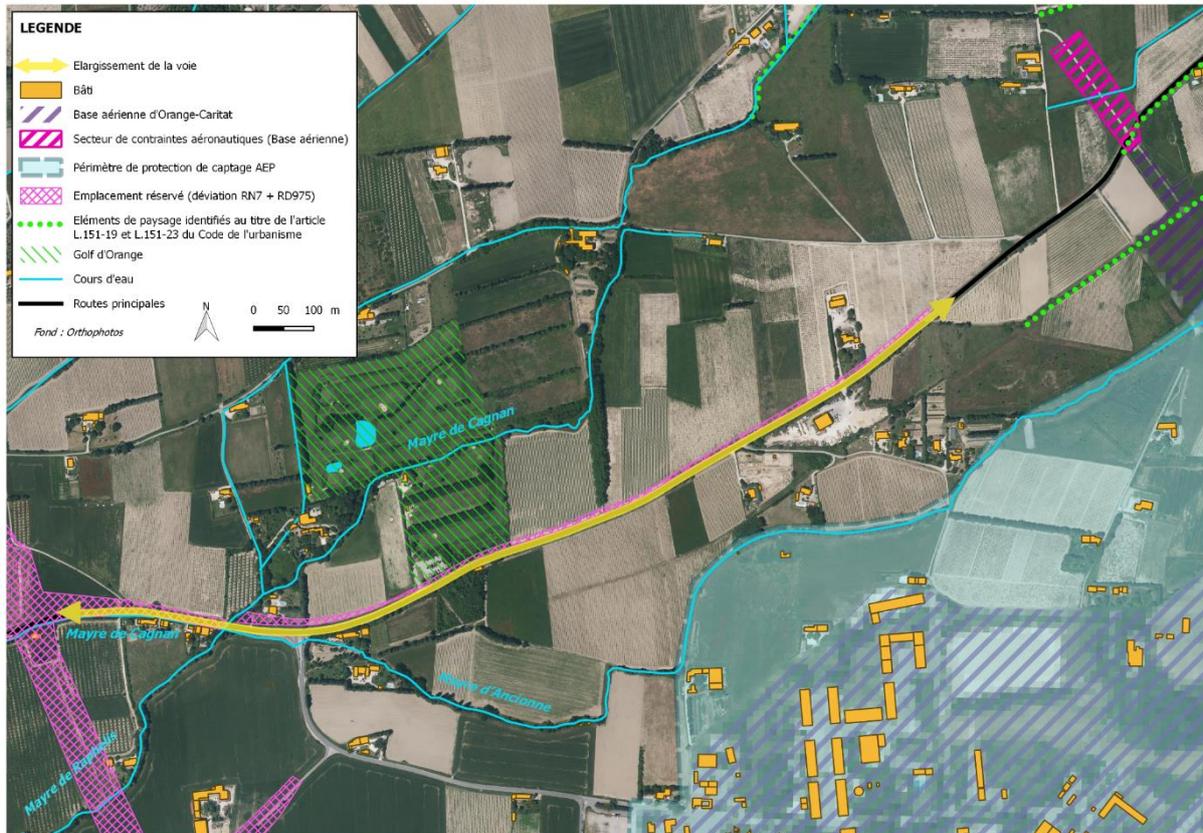
La différence de contexte (agricole et semi-urbain) justifie un traitement spécifique à chacun des deux secteurs.



Les deux secteurs d'intervention

→ Secteur Ouest

Dans ce secteur à dominante agricole, un seul parti d'aménagement est envisagé. Il consiste à élargir la RD975, par le Nord ou par le Sud de l'axe actuel, là où l'aménagement causera le moins de perturbations pour l'environnement et les riverains.



Parti d'aménagement envisagé sur le secteur Ouest

Par rapport à la situation sans aménagement, le parti d'aménagement envisagé permet de répondre plus favorablement aux ambitions définies dans le cadre du projet.

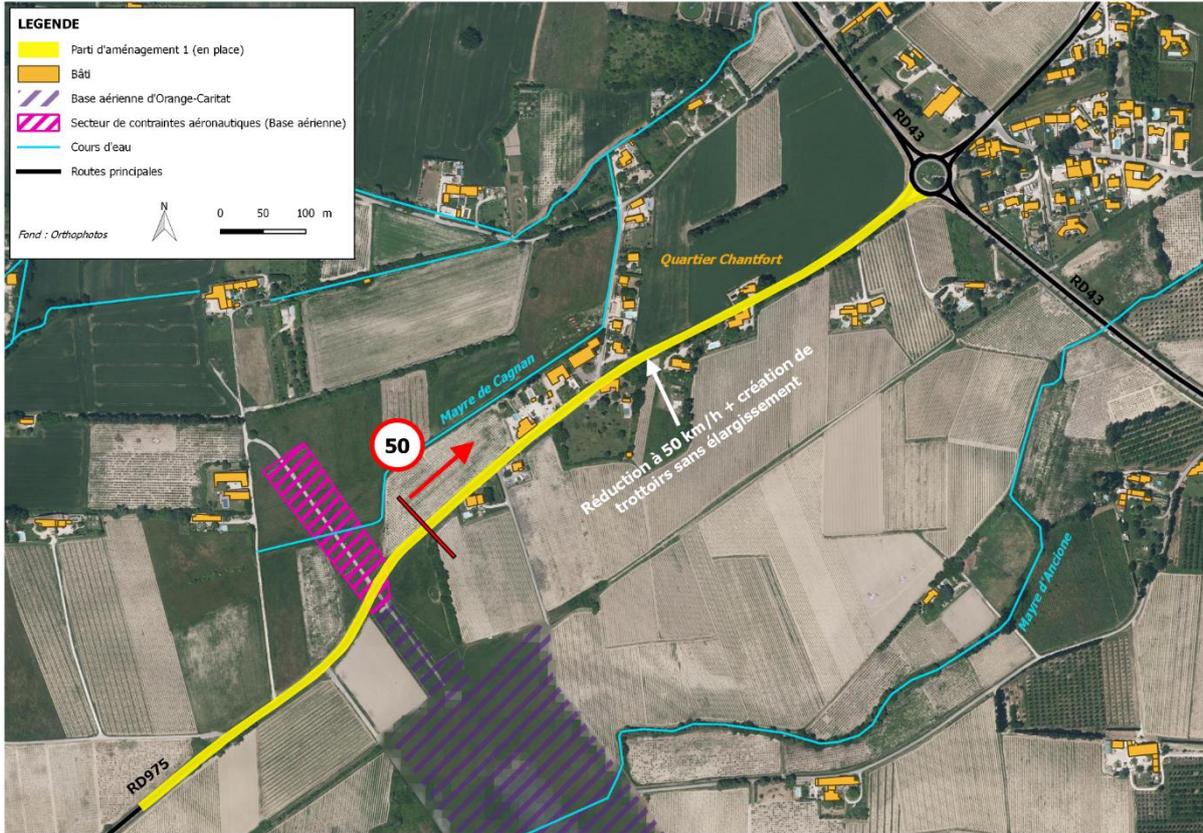
→ Secteur Est

L'option d'élargir l'axe actuel n'est pas retenue par le Département, en raison de l'impact très fort sur le bâti existant et sur le cadre de vie qu'engendrerait cet élargissement.

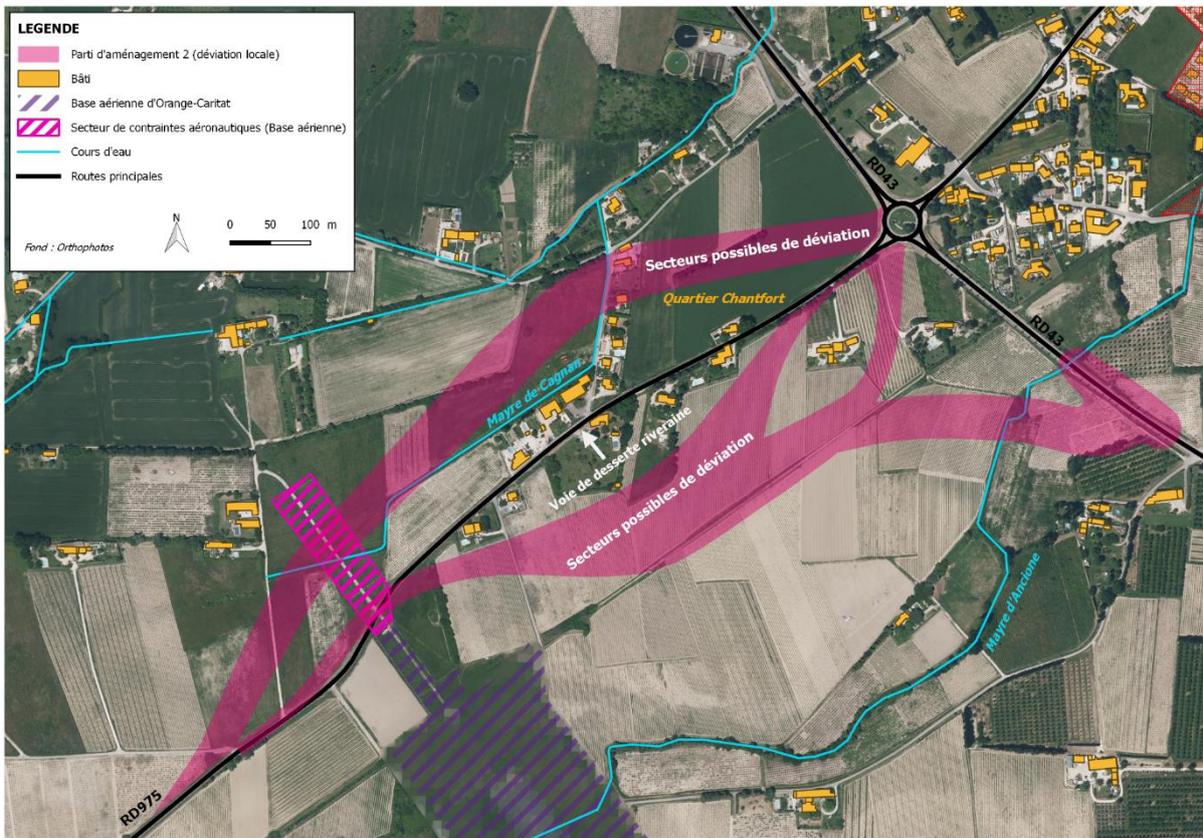
Deux autres options ont donc été étudiées :

- Aménager l'axe actuel sans l'élargir : donner un caractère plus urbain à la voie en limitant la vitesse à 50 km/h et en aménageant des trottoirs en lieu et place des fossés et accotements existants en secteur habité lorsque cela est possible ;
- Réaliser une déviation locale : créer une voie qui dévie le hameau de Chantfort, et dont les caractéristiques seraient similaires à celles proposées pour l'aménagement du secteur Ouest. A ce stade, des fuseaux dans lesquels pourrait passer la RD ont été définis. L'aménagement de cette déviation permettrait de réaménager l'ancienne RD975 pour qu'elle constitue un axe « apaisé » adapté aux piétons et aux cycles, uniquement dédié à la desserte du hameau.

A noter que le public a été invité à se prononcer sur ces deux options, sans préciser à ce stade si la déviation locale doit s'effectuer par le Nord ou par le Sud du Hameau. En effet, seules les études techniques et environnementales à venir permettront de définir la variante la plus adaptée aux contraintes et enjeux du territoire.



Parti d'aménagement « Aménager l'axe actuel » envisagé sur le secteur Est



Parti d'aménagement « Déviation locale » envisagé sur le secteur Est

Les scénarios préférentiels

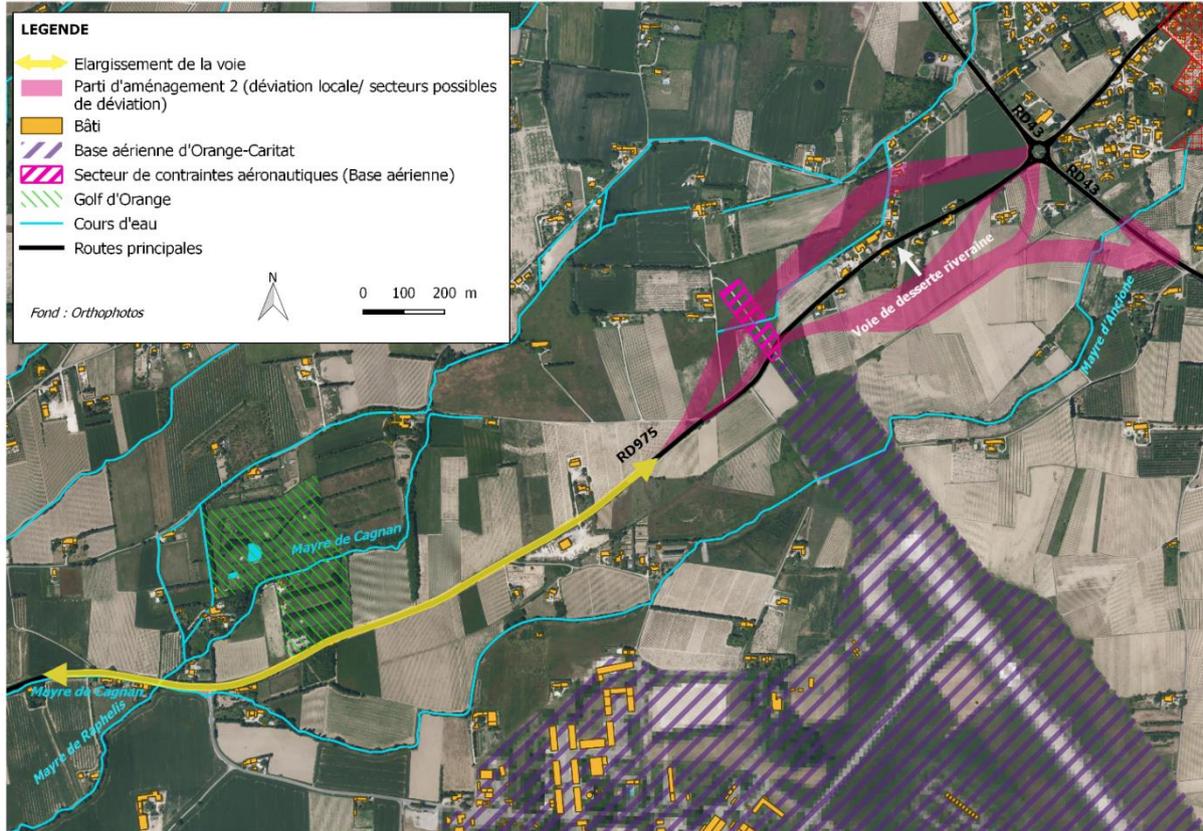
Sur la base des éléments présentés, le Département considère que les partis d'aménagement répondant au mieux aux ambitions du projet sont les suivants :

Pour le secteur Ouest :

L'élargissement de la voie (Elargir, au nord, au sud ou de part et d'autre, là où l'aménagement causera le moins de perturbations)

Pour le secteur Est :

La déviation locale (Dévier par le nord ou par le sud le quartier de Chantfort, là où l'aménagement créera le moins de perturbation)



Les partis d'aménagement préférentiels

2 PARTIE 2 : La mise en œuvre de la concertation

Les objectifs et modalités

Le Conseil départemental de Vaucluse a fixé les objectifs poursuivis par la concertation publique et ses modalités par les délibérations n°2022-416 du 7 octobre 2022 et n°2022-562 du 18 novembre 2022

Les objectifs de la concertation

Permettre au public :

- D'accéder aux informations pertinentes relatives au projet et à son contexte réglementaire en vue d'une participation effective ;
- De disposer de délais raisonnables pour formuler les observations et propositions qui seront enregistrées et conservées ;
- D'être informé de la manière dont il sera tenu compte de ses observations et propositions.

Les modalités de la concertation

Des modalités prédéfinies en vue d'atteindre ces objectifs :

- A. Information du public en amont de la concertation avec parution d'un avis par voie de presse, par voie d'affichage et par voie dématérialisée,
- B. Consultation des documents de la concertation sur le site internet du Département de Vaucluse (vaucluse.fr) pendant toute la durée de la procédure,
- C. Exposition publique du projet, pendant un mois sur la commune de Camaret-sur-Aigues majoritairement concernée par le projet, avec affichage de documents explicatifs et consultation du dossier de concertation,
- D. Mise à disposition de moyens de consignation des observations du public :
 - Registre sur le lieu de l'exposition publique,
 - Adresse électronique,
 - Adresse postale,
- E. Permanences assurées par les techniciens du Département pour répondre aux interrogations des personnes intéressées par le projet,
- F. Établissement du bilan de la concertation, puis délibération de l'Assemblée départementale au vu de ce bilan,
- G. Communication du bilan de la concertation aux collectivités partenaires et mise à disposition du public sur le site internet du Département (vaucluse.fr).

Leur mise en œuvre

La concertation considérée s'est déroulée du 7 novembre au 8 décembre 2023. Son organisation s'est attachée à respecter point à point les modalités précitées :

- L'information du public en amont de la concertation (A) a été garantie avec la parution d'un avis :
 - Par voie de presse dans 3 journaux locaux,
 - Par voie d'affichage en mairies d'Orange et de Camaret-sur-Aigues, doublée par l'implantation de 2 panneaux d'information sur les lieux du projet,
 - Par voie dématérialisée sur le site internet du Département de Vaucluse (vaucluse.fr).



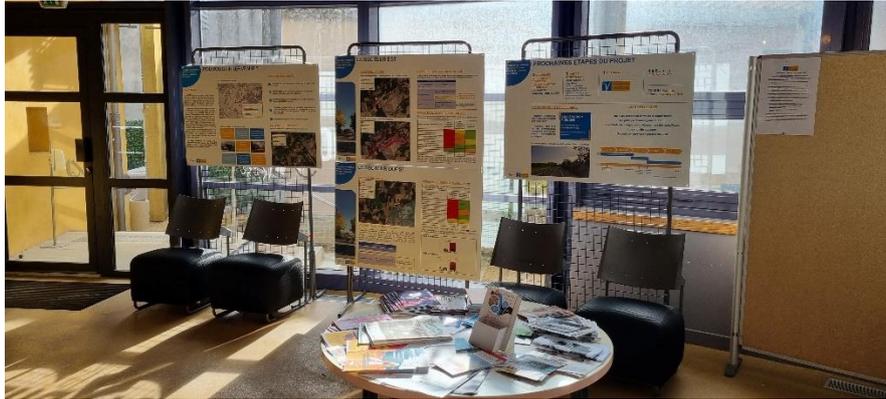
Panneaux d'information mis en place aux extrémités Est et Ouest de la section de RD975 concernée

- Un dossier de concertation a été élaboré et rendu consultable sur le site internet du Département de Vaucluse (vaucluse.fr) - (B)



Dossier de concertation

- Une exposition publique a été installée dans en mairie de Camaret-sur-Aigues et dans les locaux des services techniques du Pays d'Orange en Provence (affichage de panneaux et consultation du dossier de concertation) – (C)



Exposition à Camaret-sur-Ayguès

Des moyens pour s'exprimer

Plusieurs moyens d'expression ont été mis à la disposition du public (D)

- Les registres disponibles sur les lieux de l'exposition publique,
- Par courrier électronique : concertation.securisation.RD975@vaucluse.fr,
- Par voie postale : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE Concertation publique opération « RD975 Orange - Camaret » Rue Viala - CS 60516 - 84909 AVIGNON CEDEX 9.

Des temps d'échanges

Deux permanences ont été assurées à la mairie de Camaret-sur-Ayguès en présence des techniciens du Département (E) :

- Le mercredi 15 novembre 2023 de 9h à 12h,
- Le vendredi 8 décembre 2023 de 13h à 16h.



Permanence du 15 novembre 2023

Les suites à donner

L'établissement du présent bilan, son approbation par l'Assemblée départementale, ainsi que sa communication et sa mise en disposition permettront de garantir la parfaite réalisation des engagements pris par la collectivité départementale au titre de cette concertation (F et G).

La participation en chiffres

28 contributions ont été recueillies lors de la concertation, dont :

- 12 par courrier électronique (dont la Chambre d'agriculture de Vaucluse),
- 13 via les registres disponibles sur les lieux de l'exposition publique,
- 3 par voie postale (dont la commune de Camaret-sur-Aigues, la CCI Vaucluse et la Base aérienne 115).

19 personnes sont venues échanger avec les représentants du Département lors des deux permanences de concertation, dont :

- 6 personnes lors de la 1^{ère} permanence du 15 novembre 2023 :
 - o 3 riverains de la RD975,
 - o 3 usagers ou habitants des communes voisines.
- 13 personnes lors de la 2^{ème} permanence du 8 décembre 2023 :
 - o 11 riverains du projet,
 - o 1 conseiller municipal de la commune de Camaret-sur-Aigues,
 - o 1 usager travaillant à la base aérienne 115.

Des participants aux profils variés ont apporté leur contribution pendant la période de concertation :

- Des riverains du projet,
- Des usagers de la RD975,
- Un représentant de l'association DURCA à Sérignan-du-Comtat,
- Un ancien élu,
- La Base Aérienne 115,
- Des établissements publics (Chambre de Commerce et Chambre d'agriculture de Vaucluse).

3 PARTIE 3 : La synthèse des observations et propositions présentées

L'opportunité du projet confirmée

La concertation a été l'occasion pour de nombreux participants de rappeler la nécessité d'améliorer la situation actuelle et à venir, notamment en lien avec la prochaine mise en service de la partie sud de la déviation d'Orange. Le projet est ainsi globalement perçu comme nécessaire, notamment par les habitants du quartier de Chantfort.

Exemple de contribution illustrant ce thème :

« J'ai pris connaissance du projet de sécurisation de la RD975 et cela est une très bonne nouvelle.

[...] A cet endroit, certaines voitures et moto passent déjà à une vitesse très importante, bien loin de la limitation de vitesse de 70km/h... Cela m'est déjà arrivé à plusieurs reprises, lorsque je sortais de ma propriété en voiture, de ne pas avoir le temps de me lancer que des voitures ou motos arrivaient à toute allure derrière moi... »

« Je suis très intéressé par ce projet de sécurisation. Le flux actuel de véhicule va forcément s'accroître, car la première partie de la déviation d'Orange va venir déboucher sur un axe qui a déjà atteint ses limites. »

« En tant qu'usager quotidien de cette portion de route, je ne peux être que favorable à sa sécurisation car elle est actuellement assez dangereuse. ».

Les solutions d'aménagement préférentielles

La solution d'aménagement à l'Ouest plébiscitée

L'aménagement du secteur Ouest du projet est très majoritairement soutenu au travers des quelques contributions qui l'évoquent. Des points d'attention particuliers sont soulevés quant aux accès riverains et à la consommation foncière éventuelle sur une partie des propriétés habitées concernées, mais l'opportunité de l'élargissement de l'axe n'est jamais remise en cause.

Les solutions d'aménagement à l'Est plus discutées

Les contributions relatives à l'aménagement du secteur Est du projet sont quant à elles plus divisées. Les deux partis d'aménagement de déviation locale ou d'aménagement de l'axe actuel sont à la fois soutenus par une partie des contributions et rejetés par une autre, sans qu'une majorité claire ne se dégage, y compris parmi les contributions de riverains du quartier de Chantfort.

On retient toutefois la participation de la commune de Camaret-sur-Aigues qui soutien une solution de déviation locale par le sud.

Exemple de contribution illustrant ce thème :

« Etant habitante du quartier de Chanfort [...] je ne comprends pas comment il serait possible d'aménager une déviation sans impacter de façon très significative la qualité de vie de nos maisons. Nous allons nous retrouver totalement entourés par une déviation avec une circulation très augmentée, du bruit, nos maisons ne seront plus habitables... Il m'apparaît comme beaucoup plus raisonnable de limiter la vitesse sur cette portion et d'aménager des trottoirs sur les fossés afin de tranquilliser le quartier. »

« Mon avis est de créer la déviation indiquée sur le projet de concertation publique. »

« Le passage au Sud semble avoir un impact des plus satisfaisants. Il permettra de sécuriser les déplacements des riverains, pacifier les lieux de vie localisés, intégrer l'aménagement dans son environnement et surtout accompagner dans les meilleures conditions les circulations attendues. »

Des sujets d'intérêts ou de préoccupations

Parmi les avis formulés, plusieurs ont fait part de sujets d'intérêts ou de préoccupations divers. Certains reviennent avec une relative récurrence. D'autres relèvent d'attentions plus isolément exprimées.

Les dispositions en faveur des riverains, notamment en matière d'acoustique et de tranquillité du quartier

Particulièrement en cas de déviation, les riverains du quartier de Chantfort sont inquiets de l'impact d'un déplacement de l'infrastructure sur le cadre de vie des habitations auparavant plus éloignées de l'axe. En particulier, la question de l'impact acoustique et paysager du projet revient dans plusieurs contributions.

Exemple de contribution illustrant ce thème :

« une déviation vers mon habitation engendrerait un impact visuel important et sonore en plus de l'arrivée des (avions) rafales, car trois ouvertures de ma maison donnent sur la future déviation, ce qui pour moi aurait un impact aussi financier sur ma maison en cours de rénovation. »

Inquiétude par rapport à l'impact du projet sur le foncier et les habitations

Plusieurs contributions font part de l'inquiétude au sujet de la consommation du foncier entraîné par le projet, ainsi que de l'impact direct sur le bâti d'un fuseau d'aménagement de déviation qui passerait par le Nord du quartier de Chantfort. Les études du projet nécessitant un délai non négligeable afin d'en connaître les caractéristiques précises, les riverains concernés font part de la nécessité d'une réponse au plus tôt afin de pouvoir organiser leur relocalisation le cas échéant.

Exemple de contribution illustrant ce thème :

« nous sommes dans la phase d'attente avec une épée de Damoclès sur la destruction ou non de notre maison »

Inquiétude sur les vitesses de circulation

Plusieurs riverains ont pointé les problèmes de sécurité relatifs aux vitesses de circulation excessives actuellement pratiquées sur la RD975. Bien que le projet de sécurisation de l'axe soit reconnu comme nécessaire, certaines contributions sont sceptiques sur le fait que la modification de l'infrastructure à elle seule suffira à résoudre les problèmes d'accidentologie sur cette portion de la RD975. Certains riverains pointent en effet du doigt les comportements dangereux de certains usagers.

Exemple de contribution illustrant ce thème :

« Prenant quotidiennement cette route, il est vrai que celle-ci est accidentogène mais il faudrait se poser la question sur le comportement des automobilistes. »

« La proximité d'habitations avant le giratoire de Camaret ne fait pas ralentir. A mon avis une déviation déplacerait le problème, à moins que ce nouvel axe fasse l'objet d'une attention particulière des forces de l'ordre. »

Car soyons clairs les personnes impactées par ces questions de sécurité, sont les usagers qui quotidiennement empruntent l'axe et les personnes qui réside à proximité.

La solution qui apporterait le plus d'éléments sécuritaire aura pleinement mon soutien. »

« Je suis plutôt favorable à la sécurisation de cette route départementale et plutôt pour une réduction de la vitesse et d'un radar qui calmerait de nombreux chauffards. »

L'intégration des itinéraires cyclables dans le projet d'aménagement

La nécessité d'un traitement des cycles a également été exprimée dans plusieurs contributions. Notamment, de nombreux employés de la Base Aérienne 115 ne peuvent aujourd'hui pas rejoindre celle-ci par des modes actifs de manière sécurisée. De plus, la mise en service des aménagements en cours sur le site de la base entraînera une hausse du personnel employé, et ainsi du nombre de personnes demandeuses de sécurisation des cycles. Une demande de prise en compte de cette problématique spécifique a été exprimée lors de la concertation par un représentant du personnel, et confirmée dans la contribution qu'a apporté la base aérienne.

Exemple de contribution illustrant ce thème :

« Étant militaire sur la base aérienne, et sachant que ses effectifs vont sensiblement augmenter avec l'arrivée de 2 escadrons d'avions rafales, le nombre d'usagers de la RD975 va obligatoirement progresser également.

Les militaires cherchent également des moyens de locomotion plus vertueux, et le vélo en est un bon.

La présence d'une piste cyclable permettant de mener à la base est un plus indéniable, comme celui de relier un haut lieu du cyclisme comme le bassin vaissonnais à la ville d'Orange ou la via Venaissia. »

« Je souhaite cependant que l'on prenne en compte non seulement la sécurité des automobilistes mais également celle des cyclistes qui actuellement en empruntant cette voie vivent "le salaire de la peur" »

Les dispositions en faveur des accès

Certains riverains s'inquiètent des futures conditions d'accès à leurs habitations, en particulier compte tenu de l'augmentation prévue des trafics sur la RD975. Il est également fait mention du rétablissement des murs et clôtures existants en cas d'élargissement, notamment sur le secteur Ouest.

Des agriculteurs, ainsi que la Chambre Départementale d'Agriculture soulignent la nécessité de rétablir l'accès aux parcelles agricoles, et de la bonne prise en compte du gabarit des engins agricoles.

Exemple de contribution illustrant ce thème :

« Favorable au projet mais avec réticence au niveau de la sécurité des accès »

4 PARTIE 4 : Les conclusions de la concertation et la poursuite du projet

Les conclusions de la concertation

La concertation publique organisée par le Département de Vaucluse du 7 novembre au 8 décembre 2023 s'est déroulée conformément aux modalités définies au préalable dans la délibération n°2022-562 en date du 18 novembre 2022. Elle a permis d'atteindre les objectifs qui lui étaient assignés, notamment de présenter le projet de sécurisation et de recueillir l'avis du public sur les partis d'aménagements envisagés. Les conclusions suivantes peuvent en être dégagées en vue d'orienter la conception détaillée du projet :

- Un consensus général se dégage sur la nécessité de sécuriser cette portion de la RD975.
- En particulier, le parti d'aménagement proposé pour la portion Ouest du projet, à savoir l'élargissement en place de la voie, s'avère majoritairement plébiscité.
- Pour la partie Est du projet, les avis sont plus partagés entre les partis d'aménagement de déviation locale et d'aménagement de l'axe actuel. Bien que l'intérêt d'intervenir sur ce secteur soit clairement partagé, aucune de ces deux solutions n'a pu être définitivement écartée, reflétant la diversité des perspectives et la nécessité de procéder à une évaluation multicritère approfondie des impacts de chaque variante de tracé.
- Ainsi, ce seront donc les études thématiques à venir qui s'avèreront déterminantes pour définir la variante d'aménagement la plus appropriée sur chaque secteur, notamment s'agissant des enjeux suivants :
 - o La sécurité routière, y compris les croisements avec des voies secondaires (accès riverains notamment) et l'intégration des modes actifs, en particulier les cycles,
 - o La prise en compte de l'environnement naturel et les mesures d'intégration paysagère du projet,
 - o L'impact sur les habitations et le cadre de vie des habitants, en particulier sur les questions acoustiques et de qualité de l'air,
 - o La consommation de foncier agricole.

La poursuite du projet

Une fois le présent bilan approuvé par délibération départementale et sur la base des enseignements issus de la concertation, les études détaillées des options d'aménagement envisagées seront entreprises afin de les comparer et de définir précisément le parti qui sera le plus approprié. Elles permettront d'en définir les caractéristiques précises ainsi que les mesures qui seront associées à sa réalisation.

Les études spécifiques porteront sur des thématiques essentielles à la bonne conception du projet : étude de géométrie routière, étude d'impact sur le milieu naturel, étude acoustique, étude de qualité de l'air, étude hydraulique, étude de trafic, étude paysagère et étude sur le milieu agricole.

Les études détaillées alimenteront également les dossiers réglementaires qui seront soumis à l'instruction des autorités compétentes, notamment en vue d'obtenir, après enquête publique, la déclaration d'utilité publique du projet et l'ensemble des autorisations utiles à sa réalisation.